

Administration communale de Watermael-Boitsfort
Formulaire de demande d'occupation des locaux scolaires

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

GSM : **Mail** : **Site Internet** :

Nom de l'organisme :

.....

ASBL : **Autres** :

Type d'occupation :

Occasionnelle hebdomadaire (uniquement pour les stages d'enfants pendant les congés scolaires)

Occasionnelle Longue durée (3 mois minimum) Longue durée (annuel)

Local demandé : Gymnase Réfectoire Classe Restaurant scolaire (1 local)

Lieu demandé :

Ecole : La Sapinière - chaussée de la Hulpe 346 - 1170 BXL

Ecole : Les Cèdres - rue du Gruyer 8 - 1170 BXL

Ecole : La Futaie - Avenue des Coccinelles 65 - 1170 BXL

Gymnase de Boitsfort-Centre - place Payfa-Fosseprez 10 - 1170 BXL

Salle(s) du restaurant scolaire - rue du Ramier 1 - 1170 BXL

Uniquement pendant les congés scolaires - Ecole : Le Colibri - place du Colibri 1 - 1170 BXL

Uniquement pendant les congés scolaires - Ecole: Les Aigrettes - rue des Aigrettes 6 - 1170 BXL

Uniquement pendant les congés scolaires - Ecole: Les Naiades - avenue des Naiades, 21 A - 1170 BXL

Uniquement pendant les congés scolaires - Ecole: Le Karrenberg - rue François Ruytinx 31 - 1170 BXL

Motif :

.....

.....

Date(s) / Période :

Nombre de jours par semaine, précisez les jours : 1 2 3 4 5 6

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche (occasionnelle)

ATTENTION LE DIMANCHE RESTE UNE OCCUPATION OCCASIONNELLE VOIRE EXCEPTIONNELLE

Ajouter le créneau horaire pour les jours choisis :

L - de à **V** - de à

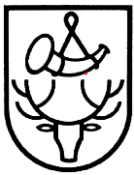
M - de à **S** - de à

Mer - de à **D** - de à

J - de à

Activité : Gratuite Onéreuse

Si, onéreuse. Mentionnez le prix demandé par personne/par séance :



Administration communale de Watermael-Boitsfort
Formulaire de demande d'occupation des locaux scolaires

INFORMATIONS

Le formulaire doit être envoyé par mail ou par courrier. enseignement@wb1170.brussels

Collège des Bourgmestre et Echevins de et à Watermael-Boitsfort
Service de l'Enseignement
Place Antoine Gilson 1 – 1170 BXL

La date de la poste ou la date d'envoi par mail seront prises en considération pour respecter l'ordre chronologique des demandes d'occupation.

La redevance est payable au plus tard **5 jours avant la date d'occupation** sur le compte de l'administration communale : IBAN BE79 0910 0019 4433

Communication : Nom du demandeur – date/période d'occupation – nom de l'école – nom du groupe

Le montant de la redevance est déterminé par jour ou par forfait en fonction du type d'occupation :

Type d'occupation		Occasionnelle hebdomadaire		Occasionnelle		Longue durée (3 mois minimum)		Longue durée (annuel)	
		Pour stages enfants - uniquement pendant les congés scolaires. Forfait journalier.		Forfait 4h		Forfait de 2h à multiplier par le nombre de jours d'occupation.		Forfait annuel pour 2h/jour	
Lieux d'occupation	2022-2023 2023-2024	WB	HWB	WB	HWB	WB	HWB	WB	HWB
	Gymnase ou Réfectoires	30 €	60 €	30 €	60 €	10 €	20 €	330 €	660 €
	Classe ou Restaurant scolaire (1 local)	10 €	20 €	20 €	40 €	Par heure supplémentaire demandée - Réduction de 50%			

Le demandeur confirme avoir pris connaissance du règlement régissant l'occupation par des tiers des locaux scolaires, ainsi que le règlement redevance pour occupation par des tiers approuvés par le Conseil communal 17 mai 2022 sur le site de la commune.

<https://watermael-boitsfort.be/fr/vivre-a-watermael-boitsfort/finances-taxes-recettes/taxes-et-reglements/taxes/location-de-salles/redevance-pour-occupation-par-des-tiers-de-locaux-scolaires>

<https://watermael-boitsfort.be/fr/votre-commune/reglements/divers/reglement-regissant-loccupation-par-des-tiers-des-locaux-scolaires>

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre le service de l'enseignement par mail : enseignement@wb1170.brussels ou par téléphone au 02/674.75.64.

DES L'ACCEPTATION DE VOTRE DEMANDE DE LOCATION PAR LE COLLEGE ECHEVINAL, LE SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT PRENDRA CONTACT AVEC VOUS POUR LES MODALITES PRATIQUES.